



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2016

*Excusés* : A. Broucke, P. Ponsard pouvoir G. Neury, C. Grange pouvoir S. Vincent

*Secrétaire de séance* : B. Denis

### DELIBERATIONS

- **Autorisation des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget 2015** : jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, le conseil municipal autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) par anticipation à hauteur de 245 000 €. *(vote à l'unanimité)*
- **SPA : convention fourrière 2016**. La fourrière se déplace pour récupérer les chats et chiens errants ainsi que les animaux morts sur le domaine public. La participation de la Commune s'élève à 307,20 € soit 0,32 € par habitant. *(vote à l'unanimité)*
- **Avenant n°3 à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu** : ce centre regroupe 4 médecins scolaires et 12 infirmiers ; ils effectuent les visites médicales dans les écoles. Depuis 2008, les frais de fonctionnement n'étant plus pris en charge par l'Education Nationale, chaque commune doit participer aux frais. Notre part s'élève à 59,67 € soit 0,51 € par enfant scolarisé. *(vote à l'unanimité)*
- **Contrats vacataires dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires** : reconduction pour 3 mois des contrats de Mme Souillet-Désert (activité peinture - 3 heures par semaine) et Mme Sartier (activité cuisine – 3 heures par semaine) *(vote à l'unanimité)*
- **Dossier subvention pour l'installation de 8 réserves incendies de 120 m3 sur la commune** : il est prévu d'installer 3 bâches incendie en 2016 et les 5 autres en 2017. Le conseil municipal autorise les travaux et à faire une demande de subvention à la sous-préfecture (dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR). Cette subvention ne peut porter que sur la bâche (les travaux d'aménagement et de raccordement ne sont pas pris en compte). Le montant susceptible d'être pris en charge s'élève à 46 400 € à hauteur de 20 % ce qui fait espérer une subvention de 9 280 € HT. *(vote à l'unanimité)*

Pour information :

- Coût d'une bâche = 5 800 € HT,
- Aménagement + raccordement pour une bâche = 7 673 € HT
- 3 bâches en 2016 = 40 419 € HT
- 5 bâches en 2017 = 67 365 € HT
- Coût total de l'opération 107 784 € dont 98 504 € seront financés par la Commune

## COMPTE RENDU DE REUNIONS

- **Conseil communautaire de la CAPI** du 15 décembre : le prix de l'entrée des différentes piscines est progressivement augmenté pour arriver prochainement à un prix unique sur l'ensemble des équipements ; le prix d'accès au golf est augmenté pour les non-isérois et non Capisérois ; le prix de la location de la salle de réunion au golf est quant à lui à la baisse : 200 € pour une demi-journée et 300 € pour une journée. Trois contrats sont mis en place (or-argent-bronze) pour les partenaires du CAPIRAID.
- **Commission urbanisme** du 17 décembre : l'ordre du jour comprenait le plan de défense incendie, le projet de lotissement communal et la présentation de la carte des aléas.
- **Commission scolaire** du 28 décembre : mise à jour du tableau des NAP ; décision de ne plus prendre en compte les inscriptions trop tardives ; installation prochaine d'un parking à vélos et réfection du grillage par l'employé communal ; ce dernier a pu reprendre ses anciens horaires de travail excepté le mercredi, Jocelyne veillant à la sécurité des enfants au moment de l'entrée à l'école.
- **Commission sécurité (ERP)** du 11 janvier à la Sous-Préfecture : avis favorable pour le permis de construire du restaurant scolaire.

## INFORMATIONS

- Information CCAS : après de nombreuses années d'investissement, Jean-Louis Zaroni a démissionné.
- Travaux de réfection accotement voirie RD59a : le trottoir qui avait été endommagé a été remis en état. Le poteau qui était tombé au pont de Coiranne a été remplacé par les services de la CAPI, on déplore cependant la forme de celui-ci dont les arêtes pourraient s'avérer dangereuses pour les deux roues. Deux panneaux de rétrécissement avaient été installés par erreur sur une propriété privée par la CAPI ; l'information a été transmise au service compétent de la CAPI.
- Ligne périurbaine n°21 du réseau RUBAN : mise en place à titre expérimental jusqu'au 30 juin 2016 de deux nouveaux arrêts : Rivetière-Château d'eau et Les Colombes.
- La cabine téléphonique a été débranchée et sera enlevée dans les prochains mois.
- Un bilan sur les faits de délinquance concernant notre commune, établi par la gendarmerie, est rassurant.
- INSEE : le recensement de la population aura lieu en 2017.
- Relevé des compteurs d'eau pour les abonnés dépendants du Syndicat de la Haute Bourbre : du 29 février au 29 mars 2016.
- Purges des eaux : 17 février, 13 avril, 15 juin et 17 août.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 février 2016.